



Assemblée générale

Distr. générale
23 août 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 57 de l'ordre du jour provisoire*

Étude d'ensemble des missions politiques spéciales

Questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [72/89](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales, qui rende compte notamment des mesures prises pour renforcer dans chacune d'entre elles les compétences et l'efficacité, la transparence, le respect du principe de responsabilité, la représentation géographique, la problématique femmes-hommes et la participation égale des femmes. Le présent rapport, qui est le sixième soumis à l'Assemblée sur ce sujet, couvre la période allant d'août 2017 à juillet 2018.

* [A/73/150](#)



I. Introduction

1. Les missions politiques spéciales demeurent un des moyens d'intervention privilégiés de l'ONU face aux problèmes de plus en plus graves qui pèsent sur la paix et la sécurité dans le monde et continuent d'évoluer pour s'adapter à des besoins nouveaux. Leurs mandats, portées, structures et méthodes varient considérablement d'une mission à l'autre. En effet, elles prennent tout un éventail de formes, notamment : les missions de bons offices exécutées par des envoyés ou représentants spéciaux ; les équipes de surveillance, les groupes d'experts et autres entités responsables de superviser les régimes de sanctions du Conseil de sécurité ; les petites missions sur le terrain consacrées à des tâches précises, comme le désarmement ; les opérations multidimensionnelles dotées de mandats complets et chargées d'appuyer des transitions politiques et la pérennisation de la paix. Trois bureaux régionaux des Nations Unies, basés en Afrique centrale, en Asie centrale et en Afrique de l'Ouest, servent de relais pour la diplomatie préventive et le dialogue et coopèrent étroitement avec leurs partenaires régionaux autour de questions de paix et de sécurité transnationales intéressant leurs régions respectives.

2. Aujourd'hui, les missions politiques spéciales opèrent dans des conditions de sécurité de plus en plus complexes et souvent extrêmement instables. Étant donné la régionalisation des conflits et les tensions intercommunautaires, le grand nombre de réfugiés et de déplacés et l'aggravation des menaces transfrontalières comme la criminalité transnationale organisée, la prolifération des armes et le terrorisme, elles doivent intégrer de plus en plus leurs activités à celles d'autres organismes de l'ONU, notamment les équipes de pays et les opérations de maintien de la paix. Dans ce contexte, elles ont ainsi dû gagner en souplesse dans l'exécution de leur mandat, tout en gérant des risques nouveaux.

3. La prévention est un des piliers des activités de l'ONU dans toutes leurs dimensions et les missions politiques spéciales apportent à cet égard une contribution essentielle. Pour améliorer l'efficacité, la transparence, la responsabilité et la représentativité des missions politiques spéciales, il convient avant tout de renforcer leurs capacités de prévention, afin d'éviter le déclenchement, l'intensification, la poursuite et la résurgence des conflits. C'est pourquoi j'ai cherché en priorité à renforcer la coopération entre les missions politiques spéciales et autres opérations sur le terrain, d'une part, et les organisations régionales et sous-régionales, d'autre part, et à renforcer l'appui qu'elles leur fournissent dans le domaine de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix.

4. L'exécution des mandats de l'ONU, y compris ceux des missions politiques spéciales, bénéficiera des efforts actuellement menés pour renforcer le système des Nations Unies, notamment dans le cadre des initiatives en cours visant à repositionner le système de développement, adapter l'architecture de paix et de sécurité, moderniser les méthodes de gestion et les procédures administratives et renforcer les moyens d'action et d'analyse en ce qui concerne la problématique femmes-hommes. En particulier, la mise en place, dans le cadre de la restructuration à venir, d'un pilier régional commun au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix permettra aux activités des missions politiques spéciales de bénéficier d'un meilleur soutien et d'approches régionales globales et intégrées. C'est avec intérêt que j'attends la pleine mise en œuvre de mes réformes en janvier prochain.

5. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [72/89](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci m'a prié de lui présenter un rapport sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales, qui rende compte notamment des mesures prises pour renforcer dans chacune d'entre elles

les compétences et l'efficacité, la transparence, le respect du principe de responsabilité, la représentation géographique, la problématique femmes-hommes et la participation égale des femmes. Le présent rapport, qui est le sixième soumis à l'Assemblée sur ce sujet, porte sur l'évolution de la situation entre août 2017 et juillet 2018. La section II concerne les principaux faits nouveaux survenus dans les opérations pendant la période considérée. La section III contient un résumé du dialogue interactif tenu le 9 juillet 2018 à New York avec les États Membres sur les missions politiques spéciales. La section IV porte sur diverses questions politiques intéressant ces missions et la section V contient plusieurs observations sur l'importance de cet outil et les moyens de l'améliorer.

II. Principaux faits nouveaux survenus dans les opérations

6. La présente section résume les principaux faits nouveaux survenus dans les opérations des missions politiques spéciales pendant la période considérée, qui court d'août 2017 à juillet 2018.

7. Dans la région des Grands Lacs, le Bureau de mon Envoyé spécial, en coopération avec l'Union africaine et d'autres organes régionaux, a continué d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. En avril 2018, le Bureau et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo a créé, avec des représentants des Gouvernements de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo et du Rwanda et d'autres garants de l'Accord-cadre, un mécanisme de suivi pour le rapatriement des ex-combattants désarmés des Forces démocratiques de libération du Rwanda et des personnes à leur charge qui se trouvent dans les camps de transit de l'est de la République démocratique du Congo et des ex-combattants du Mouvement du 23 mars et des personnes à leur charge résidant dans des camps en Ouganda et au Rwanda.

8. Pour soutenir les efforts de développement durable, le Bureau de mon Envoyé spécial a continué de promouvoir la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs, dont le but est d'harmoniser les programmes et les interventions politiques des Nations Unies dans la région au service des objectifs fixés dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. À cet égard, le Cadre stratégique met en exergue certains projets transfrontaliers qui s'attaquent aux causes profondes de l'instabilité régionale et favorisent la coopération entre les pays de la région, notamment en ce qui concerne les ressources naturelles, l'intégration économique, la mobilité, la jeunesse, la problématique femmes-hommes et l'état de droit.

9. Pendant la période considérée, mon Envoyé spécial a dirigé plusieurs initiatives d'appui régional et international concerté au dialogue et aux processus de paix, en particulier en République démocratique du Congo et au Burundi, tout en continuant de promouvoir la participation des femmes aux processus politiques dans toute la région des Grands Lacs. À son initiative, après des consultations avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et en coopération avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), des dirigeantes représentant l'ONU, le réseau africain FemWise des professionnelles de la prévention des conflits et de la médiation et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ont été envoyées en mission de solidarité de haut niveau au Burundi, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud en juillet et en août 2018, dans le but de faire valoir les préoccupations des femmes et de faire en sorte qu'elles soient

associées à la prise de décision et aux processus de paix et aux processus politiques dans la région.

10. Le Bureau de mon Envoyé spécial pour le Burundi a soutenu le dialogue interburundais mené sous les auspices de la Communauté d'Afrique de l'Est. Un groupe de travail technique mixte, composé de représentants de la Communauté d'Afrique de l'Est, de l'Union africaine et de l'ONU, s'est réuni à quatre reprises, en septembre, novembre et décembre 2017, afin de poser des jalons pour approfondir le dialogue. L'Envoyé spécial s'est rendu au Burundi en novembre et en décembre 2017 et a tenu des consultations à Addis-Abeba avec le Président de la Commission de l'Union africaine et avec son Commissaire à la paix et à la sécurité, respectivement en janvier et en mars 2018, sur la manière dont l'ONU et l'Union africaine pouvaient appuyer davantage la Communauté d'Afrique de l'Est. La reprise du dialogue mené sous les auspices de la Communauté d'Afrique de l'Est sera fondamentale pour surmonter les désaccords entre les parties avant les élections de 2020. Mon Envoyé spécial continuera d'étudier avec la Communauté d'Afrique de l'Est et l'Union africaine les solutions qui se présentent pour faire avancer le processus.

11. La Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) a continué de jouer un rôle essentiel dans la coordination de l'appui que la communauté internationale apporte au processus politique et à la mobilisation dans le pays, notamment à la feuille de route du Gouvernement fédéral pour l'ouverture politique pendant la période 2017-2020. Dans le cadre du mandat d'appui électoral que lui a confié le Conseil de sécurité par ses résolutions [2358 \(2017\)](#) et [2408 \(2018\)](#), la Mission fournit à la Commission électorale nationale indépendante et au Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation des conseils techniques et stratégiques et des conseils en matière de renforcement des capacités pour préparer les élections de 2020/2021. Elle a également aidé le Gouvernement somalien dans les secteurs de la sécurité et de l'état de droit, en particulier pour la mise en place de l'appareil de sécurité nationale, en tenant dûment compte du plan de transition visant à transférer aux forces somaliennes les responsabilités en matière de sécurité assumées par la Mission de l'Union africaine. Dans le cadre de ses attributions relatives aux droits de l'homme, la MANUSOM a continué ses activités de contrôle et de renforcement des capacités, notamment dans les domaines suivants : promotion du respect des droits de l'homme, de l'autonomisation des femmes et de la protection de l'enfance ; prévention des violences sexuelles liées aux conflits et de la violence sexiste ; renforcement des institutions judiciaires somaliennes et appui aux poursuites, en particulier pour les crimes commis contre des femmes et des enfants.

12. Par ailleurs, la MANUSOM apporte un appui accru à l'initiative renforcée que le Gouvernement fédéral a engagée en faveur de la paix et de la réconciliation, en particulier de la consolidation de l'État fédéral et des activités de médiation, de prévention et de règlement des conflits. Elle a aidé le Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation à mettre au point un cadre de réconciliation nationale et à créer un groupe des amis de la réconciliation, composé d'États Membres, d'organisations régionales et internationales et de représentants de la société civile et destiné à appuyer les processus locaux de réconciliation entre clans. Cette initiative s'inspire de l'expérience faite en 2017, à savoir la facilitation de l'accord de cessez-le-feu entre le Puntland et Galmudug concernant la ville frontalière contestée de Gaalkacyo, qui a été suivie par la création d'un mécanisme de maintien de l'ordre conjoint chargé de contrôler la mise en œuvre de l'accord.

13. Pendant la période considérée, le Bureau de mon Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, en étroite collaboration avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, a continué de faciliter le règlement de tous les éléments de l'Accord de paix global qui étaient encore en suspens. Il a cherché des

arrangements renforçant les relations bilatérales et s'est attaqué, dans chacun des pays, aux conflits internes qui faisaient obstacle à la normalisation des relations bilatérales. Il a encouragé les parties à conclure des arrangements provisoires sur le statut de la zone d'Abeyi. En outre, en partenariat avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau, le Bureau a continué d'appuyer les négociations entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan-Nord visant à régler le conflit dans les deux zones (les États du Kordofan méridional et du Nil bleu).

14. En partenariat avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et l'Union africaine, le Bureau de mon Envoyé spécial a contribué au dialogue avec les parties afin de dégager une solution politique au conflit au Soudan du Sud. Il a fourni un appui considérable, notamment en faisant la navette diplomatique, aux préparatifs du forum de haut niveau pour la revitalisation de l'accord de paix de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, qui a débouché sur la signature d'un accord de cessation des hostilités en décembre 2017. Le Bureau de mon Envoyé spécial a également cherché à établir des relations de travail étroites et une stratégie commune entre l'ONU, l'Union africaine et l'IGAD.

15. Au Libéria, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), en étroite coordination avec la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et avec des partenaires régionaux et internationaux, s'est employé à promouvoir et instaurer un climat pacifique en préparation des élections générales qui se sont tenues le 10 octobre 2017 et du deuxième tour des élections présidentielles qui se sont tenues le 26 décembre 2017. En outre, en coordination avec la MINUL, il a contribué à dépêcher l'ancien Président nigérian Olusegun Obasanjo, membre de mon Comité consultatif de haut niveau chargé des questions de médiation, à l'appui de la mission de bons offices menée pour assurer un règlement pacifique des différends électoraux et une transition démocratique ordonnée. De manière générale, les efforts de l'UNOWAS ont contribué au bon déroulement et à la tenue pacifique des élections, qui ont abouti à la prise de fonctions du Président George Manneh Weah le 22 janvier 2018.

16. Pendant la période considérée, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a continué d'œuvrer à l'exécution du plan d'action des Nations Unies pour le pays, l'objectif étant de mener à bien la transition. Le plan d'action prévoyait notamment : un dialogue sur l'élaboration d'une constitution et l'organisation d'une conférence nationale ; des mesures d'unification des institutions étatiques ; des pourparlers sur des questions militaires et des problèmes de sécurité ; la préparation d'élections devant se tenir avant la fin de 2018. Tout en maintenant son bureau à Tunis, la MANUL a progressivement accru ses effectifs en rotation en Libye.

17. Le 28 février 2018, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution [2404 \(2018\)](#), par laquelle il a prorogé d'un an, jusqu'au 28 février 2019, le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS). Dans cette résolution, il a assigné au Bureau une série de tâches prioritaires et m'a prié de lui rendre compte régulièrement de la situation et de lui présenter une évaluation de la Mission, y compris différentes options concernant une restructuration possible de la présence de l'ONU dans le pays et une nouvelle hiérarchisation des tâches. Conformément à la résolution du Conseil, j'ai dépêché une mission d'évaluation technique chargée d'aider le Bureau à réorienter ses activités pour les adapter au mandat révisé et créé une équipe de gestion du changement associant toutes les parties pour veiller à la prompt exécution de ce mandat. Conformément au mandat révisé, le BINUGBIS concentre ses activités sur l'appui aux élections législatives qui doivent se tenir en 2018. En ce qui concerne l'aide à l'examen de la Constitution, qui fait aussi partie des tâches prioritaires assignées au

Bureau, les progrès devraient dépendre du bon déroulement des élections selon le calendrier prévu.

18. Le Bureau de mon Envoyé spécial pour la Syrie a organisé le huitième cycle de pourparlers politiques à Genève du 28 novembre au 14 décembre 2017 et un neuvième cycle spécial de négociations entre Syriens à Vienne du 23 au 27 janvier 2018, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité et au Communiqué de Genève de juin 2012. Mon Envoyé spécial a également favorisé les délibérations sur la création d'une Commission constitutionnelle à Genève, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil et dans la droite ligne de la déclaration finale du Congrès pour le dialogue national syrien tenu à Sotchi (Fédération de Russie) les 29 et 30 janvier 2018. Dans un premier temps, il a invité les garants du processus d'Astana et le « groupe restreint » (Allemagne, Arabie saoudite, États-Unis d'Amérique, France, Jordanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) à Genève en juin 2018 pour poursuivre les efforts diplomatiques visant à dégager un terrain d'entente entre les acteurs internationaux, à l'appui d'un processus politique dirigé et pris en charge par les Syriens sous l'égide de l'ONU.

19. Le Bureau de mon Envoyé spécial pour la Syrie a également continué de dialoguer avec le Comité consultatif des femmes syriennes et le Bureau d'aide à la société civile. Il a accueilli les équipes spéciales du Groupe international de soutien pour la Syrie chargées des questions relatives au cessez-le-feu et à l'accès humanitaire, notamment à l'appui de l'application de la résolution 2401 (2018) du Conseil de sécurité, et mis son savoir-faire au service des pourparlers en vue d'un cessez-le-feu, tenus à Astana en dehors du cadre de l'ONU.

20. Le Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban s'est employé à faciliter le dialogue et à mobiliser l'aide internationale après la crise politique de la fin de 2017. Ainsi, sous les auspices du Groupe international d'appui au Liban, un plan de réforme a été progressivement défini lors de trois conférences consacrées à l'économie, au secteur de la sécurité et à la situation des réfugiés. L'ONU a également appuyé la tenue d'élections parlementaires en mai 2018, les premières depuis 2009.

21. Le Bureau de mon Envoyé spécial pour le Yémen a cherché à donner un nouvel élan au processus politique. Étant donné la récente intensification du conflit, il a présenté au Conseil de sécurité en juin 2018 les éléments d'un cadre de négociation qui pourrait ouvrir la voie à une reprise des pourparlers. L'Envoyé spécial a invité les parties yéménites à prendre part à des pourparlers de paix le 6 septembre à Genève.

22. D'après les informations de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), le nombre de victimes civiles a baissé de 9 % par rapport à 2016, mais il a encore atteint un total de 10 453, dont 3 438 morts et 7 015 blessés. Conformément au vaste mandat que lui a confié le Conseil de sécurité dans sa résolution 2344 (2017), la MANUA a aidé le Gouvernement afghan à promouvoir la paix et mettre en œuvre son programme de réforme. Elle a rendu compte de la situation en matière de droits de l'homme, soutenu les initiatives régionales visant à renforcer la coopération économique et politique ainsi que la collaboration en matière de sécurité et œuvré à l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité concernant les femmes et la paix et la sécurité et des résolutions ultérieures pertinentes. En outre, la MANUA et le Programme des Nations Unies pour le développement, dans le cadre du projet des Nations Unies relatif à l'appui électoral, ont fourni à la Commission électorale indépendante et à la Commission du contentieux électoral une assistance technique pour la préparation des élections au Parlement et aux conseils de district de 2018.

23. La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et l'équipe de pays des Nations Unies, de concert avec de nombreux autres acteurs, ont fait valoir l'importance des préoccupations humanitaires dans les opérations militaires, en particulier lorsque le Gouvernement a mené sa campagne militaire pour récupérer le territoire qui était passé sous le contrôle de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL). Après la tenue en septembre 2017 dans la Région du Kurdistan et dans les territoires contestés en Iraq d'un référendum qui a ensuite été annulé par la Cour suprême fédérale pour inconstitutionnalité, la MANUI a mené des pourparlers intensifs avec les principales parties prenantes à Bagdad, Erbil, Kirkouk et Souleïmaniyé. En favorisant le dialogue et le renforcement de la confiance, elle a aidé à éviter toute surenchère lourde de conséquences pour la région. À cette fin, elle a collaboré étroitement avec les membres du Conseil de sécurité et les autres États Membres intéressés. Elle a également entretenu des échanges réguliers avec les représentants du Gouvernement, les parlementaires, les représentants des partis politiques, les groupes de femmes, la société civile, les chefs religieux et les notables afin de promouvoir un dialogue politique ouvert à tous et la réconciliation nationale pour faire du pays un Iraq uni, stable et pacifique, en particulier après la victoire emportée contre l'EIL en décembre 2017.

24. Une des principales activités de la MANUI pendant la période considérée a été d'appuyer la tenue des élections législatives le 12 mai 2018, notamment en apportant, avant et après le scrutin, ses conseils, son soutien et son aide aux organes chargés de l'organisation des élections, conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité dans sa résolution [2367 \(2017\)](#). Au lendemain des élections, la MANUI a entretenu des liens étroits avec de nombreux responsables politiques et parties prenantes, dont des femmes et des représentants des minorités, afin de les encourager à dialoguer sans exclusive ni sectarisme et à former rapidement un nouveau Gouvernement national reflétant la volonté populaire, tout en veillant à la représentation des femmes au plus haut niveau des structures politiques et hiérarchiques.

25. Conformément à la résolution [72/248](#) de l'Assemblée générale, j'ai nommé en avril 2018 une Envoyée spéciale pour le Myanmar, dont la première mission dans le pays s'est déroulée en juin 2018. À cette occasion, elle s'est rendue dans l'État rakhine, où elle a exhorté les responsables à instaurer les conditions propices au retour librement consenti, sûr et digne des réfugiés Rohingya, qui avaient été arrachés à leurs foyers par la violence. Elle a également demandé que soient appliquées les recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine.

26. En Colombie, le processus de paix est entré dans une nouvelle phase en septembre 2017 depuis que se sont achevées la phase de dépôt des armes et la transformation des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) de groupe de guérilla en parti politique baptisé Force alternative révolutionnaire du peuple. La Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, autorisée par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2366 \(2017\)](#) et chargée de contrôler la réintégration des anciens membres de la guérilla et la mise en œuvre des garanties de sécurité données aux FARC-EP et aux communautés touchées par le conflit, a entamé son mandat le 26 septembre 2017. La Mission a étroitement collaboré avec le Gouvernement colombien, la FARC et les communautés pour instaurer et maintenir la confiance dans le processus de paix et faire avancer les grands volets de son mandat. Pour ce faire, elle s'est employée à promouvoir les garanties de sécurité et la participation politique sans restriction des anciens membres de la guérilla et leur réintégration par des projets productifs. Elle a également contribué au contrôle du cessez-le-feu bilatéral entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale entre octobre 2017 et janvier 2018.

27. Pendant la période considérée, les négociations engagées entre les dirigeants chypriotes grec et turc sous les auspices de l'Organisation en vue de parvenir au règlement complet de la question chypriote sont restées en suspens et les parties, en particulier les dirigeants des deux communautés, n'ont eu que peu de contacts directs. Les deux dirigeants ne se sont en effet rencontrés qu'une fois, le 16 avril 2018, lors d'une réunion informelle facilitée par l'ONU. En juin 2018, j'ai informé le Conseil de sécurité de mon intention d'engager des consultations avec les parties et les puissances garantes, par le truchement d'un haut fonctionnaire de l'ONU, dans le but de prendre connaissance du résultat de la réflexion que j'avais demandée à la fin de la Conférence sur Chypre en juillet 2017 et de déterminer si la situation avait assez mûri pour que le processus puisse enfin progresser. Parallèlement, le Bureau de mon Conseiller spécial pour Chypre a poursuivi le dialogue au niveau bilatéral avec les dirigeants et avec les partis politiques et les organisations de la société civile, entre autres parties prenantes. Il a également continué de faciliter les travaux des groupes d'experts et des comités techniques.

28. Le Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève a poursuivi son étroite coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Union européenne au sujet de la situation en Géorgie dans le cadre des discussions internationales de Genève, structure exceptionnelle qui regroupe les trois organisations. En janvier 2018, après mon appel à la revitalisation des processus de médiation en cours en Europe, les Coprésidents des discussions internationales de Genève ont mené des consultations avec tous les participants et les parties prenantes pour examiner les moyens d'améliorer l'efficacité de ces processus.

29. Enfin, s'agissant des équipes de surveillance des sanctions, des groupes d'experts et des autres entités et mécanismes, pendant la période considérée, le Conseil de sécurité a adopté trois résolutions [[2371 \(2017\)](#), [2375 \(2017\)](#) et [2397 \(2017\)](#)] sur la République populaire démocratique de Corée par lesquelles il a étendu la portée des sanctions en vigueur, à nouveau restreint certaines activités économiques, notamment en frappant certains biens, équipements, machines, minéraux et navires de nouvelles interdictions d'ordre sectoriel et chargé le Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée de contrôler le respect de ces dispositions. En outre, le Secrétaire du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1718 \(2006\)](#) a été chargé de contrôler le respect par les États Membres des restrictions concernant les produits pétroliers raffinés.

30. En ce qui concerne le Groupe d'experts sur la Libye, le 11 mai 2018, j'ai rendu compte au Conseil de sécurité de l'application de sa résolution [2292 \(2016\)](#), tel qu'élargie par la résolution [2357 \(2017\)](#), par laquelle il a autorisé les États Membres à faire inspecter en haute mer au large des côtes libyennes, les navires à destination ou en provenance de la Libye, en vue d'assurer le strict respect de l'embargo sur les armes ([S/2018/451](#)). J'ai également présenté deux rapports au Conseil de sécurité ([S/2017/1030](#) et [S/2018/602](#)) sur l'application de la résolution [2231 \(2015\)](#).

31. Le 5 septembre 2017, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2374 \(2017\)](#), par laquelle il a imposé des sanctions ciblées, notamment le gel des avoirs et une interdiction de voyager, aux personnes et entités compromettant l'exécution de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015. Il a en outre créé un comité chargé de suivre l'application de ces mesures et m'a prié de créer, pour une période initiale de 13 mois, un groupe composé au maximum de cinq experts. Le 12 décembre 2017, j'ai nommé, à titre de nouvelle mission politique spéciale, un Groupe d'experts sur le Mali composé de quatre experts ([S/2017/1047](#)).

32. S'agissant du régime de sanctions en République centrafricaine, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2399 \(2018\)](#) le 30 janvier 2018, par laquelle il a ajouté aux critères de désignation les attaques contre le personnel humanitaire et les actes

d'incitation à la violence, en particulier à motivation ethnique ou religieuse, qui compromettent la paix, la stabilité ou la sécurité en République centrafricaine. Il a également prié le Secrétariat de lui fournir des critères permettant d'évaluer les mesures d'embargo sur les armes, sur la base de l'option 3 proposée dans ma lettre du 10 juillet 2017 (S/2017/597). En conséquence, le Secrétariat a effectué en juin 2018 une visite d'évaluation en République centrafricaine, dont les conclusions sont exposées dans ma lettre du 31 juillet 2018 (S/2018/752).

33. Le 23 août 2017, j'ai présenté au Conseil de sécurité mon troisième rapport sur les progrès accomplis en ce qui concerne la stabilisation et le retour à l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau (S/2017/715), dans lequel j'ai renouvelé les recommandations formulées dans mon précédent rapport (S/2016/720) concernant la poursuite du régime de sanctions et la création d'un Groupe d'experts chargé d'appuyer les travaux du Comité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau. Le Conseil ayant adopté la résolution 2404 (2018), dans laquelle il m'a prié de lui soumettre un nouveau rapport sur la question, le Département des affaires politiques du Secrétariat, en coopération avec le BINUGBIS, a mené entre juin et juillet une évaluation dont j'exposerai les conclusions dans mon quatrième rapport, que je dois présenter en août 2018 au Conseil.

34. Le 21 septembre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2379 (2017), dans laquelle il m'a prié de constituer une Équipe d'enquêteurs, dirigée par un Conseiller spécial, à l'appui des efforts engagés à l'échelle nationale pour amener l'EIIL (Daech) à rendre des comptes, en recueillant, conservant et stockant des éléments de preuve en Iraq d'actes susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide perpétrés par le groupe terroriste EIIL (Daech) en Iraq. Le 31 mai, j'ai désigné un Conseiller spécial à la tête de l'Équipe d'enquêteurs.

III. Dialogue interactif avec les États Membres

35. Dans sa résolution 72/89, l'Assemblée générale m'a prié d'instaurer un dialogue régulier, interactif et ouvert à toutes les parties intéressées sur les questions de politique générale relatives aux missions politiques spéciales et a invité le Secrétariat à se rapprocher des États Membres avant la tenue de ce dialogue afin que la participation y soit large et fructueuse.

36. À l'issue de consultations, le Département des affaires politiques a tenu, le 9 juillet 2018, le cinquième dialogue interactif annuel sur les missions politiques spéciales. Au terme de consultations avec le Bureau de la Quatrième Commission, il a été décidé que le dialogue aurait pour thème la prévention des conflits.

37. Dans ses remarques liminaires, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques a mis en exergue le rôle primordial que jouaient les missions politiques spéciales dans la prévention des conflits, en faisant observer que l'étendue de leurs mandats, leur flexibilité et leur réactivité en faisaient des outils précieux à cet égard. Elle s'est arrêtée sur quatre questions de politique générale de la plus grande importance pour le succès des missions politiques spéciales, notamment en matière de prévention des conflits : les partenariats noués avec d'autres acteurs, y compris les organisations régionales ; le rôle des missions dans l'action de l'Organisation concernant les dimensions régionales des conflits ; l'appui apporté aux autorités locales pour qu'elles prennent mieux en charge les activités de prévention des conflits ; enfin, l'importance de rendre l'environnement des missions politiques spéciales plus propice à leur action à travers leur collaboration étroite avec les autres mécanismes et processus des Nations Unies. La Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques s'est dite convaincue que la réforme et le renforcement du système

des Nations Unies en cours, en particulier la restructuration de l'architecture de paix et de sécurité, aideraient les missions politiques spéciales à mieux s'acquitter de leur mandat, tout en intégrant davantage la consolidation de la paix dans leurs activités.

38. Dans sa déclaration, le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions a insisté sur l'aide que fournit son Département aux missions politiques spéciales, y compris pour ce qui est de trouver et fournir des solutions aux problèmes d'appui fonctionnel complexes qui se posent sur le terrain. Il a présenté les activités menées par le Département pour améliorer la gestion de la chaîne d'approvisionnement, renforcer la gestion de l'environnement, promouvoir la technologie et l'innovation, renforcer les mesures de lutte contre les comportements répréhensibles et appuyer une réforme des processus métier qui soit axée sur les réalités du terrain. Il s'est de nouveau déclaré convaincu que les réformes menées, à la fois dans la gestion du Secrétariat et dans l'architecture de paix et de sécurité, allaient aider l'Organisation et ses missions politiques spéciales à mieux s'acquitter de leur mandat.

39. Lors du débat qui a fait suite aux déclarations, 17 États Membres sont intervenus sur des questions touchant les missions politiques spéciales. Certains orateurs ont souligné l'importance de ces missions dans la prévention des conflits, en particulier lorsqu'elles exécutaient leur mandat selon une approche intégrée et holistique. Plusieurs orateurs ont évoqué le rapport entre les travaux des missions politiques spéciales et certains éléments du programme d'action de l'ONU dans son ensemble, comme le Programme de développement durable à l'horizon 2030. De nombreux intervenants ont souligné qu'il importait de veiller à ce que les initiatives soient prises en charge au niveau local et de collaborer de façon plus étroite avec les États Membres pour que les missions politiques spéciales s'acquittent efficacement du volet de leur mandat consacré à la prévention des conflits et à l'instauration d'une paix durable. Plusieurs États Membres ont réaffirmé le caractère primordial de la participation des organisations régionales, notamment l'Union africaine, et demandé à l'Organisation de renforcer l'appui qu'elle fournit à ces partenaires et de maintenir le dialogue avec eux.

40. Des États Membres ont en outre souligné qu'il importait que les missions politiques spéciales multiplient leurs interlocuteurs et donnent la priorité aux démarches inclusives, en particulier en ce qui concerne la prise en compte de la problématique femmes-hommes. Ils ont également souligné qu'il importait que les femmes participent concrètement à la vie politique, au dialogue et aux processus de paix et que les jeunes soient activement consultés. Certains délégués ont proposé des politiques concrètes en vue d'atteindre ces objectifs, telles que des évaluations de la place réservée aux femmes et la désignation de référents pour la jeunesse dans chaque mission. Plusieurs États Membres ayant accueilli des missions politiques spéciales ont également rendu compte de leur expérience à cet égard et fait part de leurs réflexions sur la manière dont les missions pouvaient améliorer leur action sur le terrain et mieux faire connaître leurs activités auprès des États Membres et sur le rôle que jouait le Secrétariat à leur appui.

41. De nombreux États Membres ont fait valoir que la réforme et la restructuration de l'ONU en cours allaient renforcer l'efficacité des missions politiques spéciales et contribuer à mieux faire comprendre leur action et réaffirmé leur adhésion à la réforme. En particulier, la création d'un pilier régional commun aux futurs Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et Département des opérations de paix allait permettre au Siège de mieux appuyer les missions politiques spéciales, y compris dans leurs efforts de prévention des conflits. Enfin, plusieurs États Membres ont continué d'exprimer leurs préoccupations quant aux problèmes de financement que rencontrent les missions politiques spéciales et proposé de garder cette question à l'examen.

IV. Questions majeures de politique intéressant les missions politiques spéciales

Prévention des conflits et pérennisation de la paix

42. Conscient que les coûts humains et financiers de la crise sont devenus insoutenables, j'ai fait connaître, depuis ma prise de fonctions, ma volonté de placer la prévention au cœur de l'action de l'Organisation des Nations Unies. J'ai notamment souligné qu'il importait d'adopter une approche globale, cohérente et coordonnée dans l'ensemble du système afin d'appuyer la prévention. J'ai également fait valoir que le meilleur moyen d'empêcher les sociétés de plonger dans des crises est de les rendre plus résilientes en investissant dans le développement inclusif et durable, notamment l'action concertée en matière de climat et de gestion des migrations de masse. L'étude conjointe de l'ONU et de la Banque mondiale, intitulée *Pathways for peace – Inclusive approaches to preventing violent conflict*, publiée au début de l'année 2018, démontre, par des données empiriques, que l'action préventive fonctionne et sauve des vies, tout en présentant un bon rapport coût/efficacité. En effet, elle permet de faire l'économie des interventions en situation de conflit, dont le coût va de 5 à 70 milliards de dollars par an.

43. En janvier 2018, j'ai présenté mon rapport sur la consolidation et la pérennisation de la paix (A/72/707-S/2018/43) comme suite aux résolutions jumelles sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix adoptées par l'Assemblée générale (70/262) et le Conseil de sécurité [2282 (2016)]. Il est souligné dans le rapport que la participation active des femmes à la paix et aux efforts de prévention renforce l'efficacité de la consolidation de la paix et que l'égalité femmes-hommes, la paix et la résilience sont intrinsèquement liées. Lors de la réunion de haut niveau sur la consolidation et la pérennisation de la paix, convoquée par l'Assemblée générale du 24 au 26 avril 2018, les États Membres ont réaffirmé être en faveur d'une approche globale de la prévention et adopté parallèlement deux résolutions, une de l'Assemblée générale (72/276) et une du Conseil de sécurité [2413 (2018)]. Dans ces résolutions et lors du débat qui s'en est suivi, les États Membres ont à nouveau affirmé qu'ils s'engageaient à soutenir l'action menée par l'ONU pour prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite ou la récurrence des conflits. Ce faisant, ils ont réaffirmé qu'il importait que l'Organisation intervienne aux différentes étapes du cycle des conflits en employant toute une palette d'outils, dont les missions politiques spéciales. Dans ce contexte, ils ont dit avoir conscience du rôle important que jouaient les missions politiques spéciales en tant que moyen d'action adaptable aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales, notamment en favorisant une approche globale de la consolidation et de la pérennisation de la paix (résolution 72/89).

Partenariats régionaux et travaux des bureaux politiques régionaux

44. Pour assurer le succès des missions politiques spéciales, il faut des partenariats solides et durables, en particulier avec les organisations régionales et sous-régionales. Comme il ressort de la section II sur les principaux faits nouveaux survenus dans les opérations, les missions politiques spéciales effectuent une grande partie de leurs travaux en étroite collaboration avec les partenaires régionaux, ou à l'appui de leurs activités.

45. Les trois bureaux régionaux ayant une fonction politique contribuent considérablement à resserrer les relations de travail avec les partenaires sur un ensemble de questions de paix et de sécurité d'intérêt commun. L'UNOWAS a continué d'appuyer les efforts de prévention des conflits et de pérennisation de la paix dans la région, en collaboration avec les partenaires régionaux et internationaux,

notamment en encourageant et appuyant le dialogue politique inclusif au niveau national et les processus électoraux pacifiques. Les 25 et 26 juillet 2017, l'UNOWAS a organisé à Conakry un atelier visant à tirer les enseignements d'élections tenues en Afrique de l'Ouest et à définir les priorités pour les opérations électorales à venir. Plus de 50 représentants d'organismes de gestion des élections et autres parties prenantes de la région ont échangé des vues sur les moyens d'améliorer la qualité des activités électorales. Ils ont souligné combien il importait de mener un dialogue politique inclusif, d'œuvrer à la crédibilité des organismes de gestion des élections et de tenir des registres d'état civil fiables qui permettent de mettre à jour régulièrement les listes électorales.

46. Les 26 et 27 mars 2018, l'UNOWAS a organisé, à Abidjan (Côte d'Ivoire), un colloque sur les défis et perspectives liés aux réformes politiques en Afrique de l'Ouest, auquel ont assisté quelque 70 représentants d'institutions nationales à l'avant-garde de ces réformes. Le colloque a donné lieu à la création d'une plateforme pour les réformes politiques en Afrique de l'Ouest et au Sahel, dont le secrétariat sera hébergé par l'UNOWAS. Celui-ci a également prêté son concours à la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour l'élaboration d'un plan d'action régional sur la transhumance et mis sur pied un groupe de travail informel sur le pastoralisme et la prévention des conflits, avec la participation de l'ONU et des entités régionales concernées.

47. Au cours de la période considérée, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ont resserré leur coopération en matière de prévention des conflits et d'alerte rapide, notamment en effectuant des analyses et des visites de pays conjointes plus fréquentes et en s'employant à mener leurs activités de communication de façon commune. Du 15 au 18 mars 2018, mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef du BRENUAC et le Secrétaire général de la CEEAC ont effectué une visite conjointe en République centrafricaine pour réaffirmer le soutien de leurs organisations respectives à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation. Du 30 novembre au 2 décembre 2017, le BRENUAC a organisé à Libreville, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation internationale de la Francophonie et la CEEAC, un forum de la jeunesse sur la radicalisation, dans le but d'instaurer un système d'alerte rapide ciblé sur ce problème. Le 24 mai 2018, à la suite d'un atelier organisé conjointement par la CEEAC et le BRENUAC à Brazzaville, les participants ont validé le plan d'action régional pour la mise en œuvre en Afrique centrale de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. En collaboration avec la CEEAC, le BRENUAC et l'UNOWAS ont facilité, les 11 et 12 avril 2018, une session pendant laquelle les participants ont pu échanger leurs expériences sur la prévention des conflits et le pastoralisme. Les Chefs du BRENUAC et de l'UNOWAS ont assisté au Sommet conjoint des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO et de la CEEAC sur la paix, la sécurité, la stabilité et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, qui s'est tenu le 30 juillet 2018 à Lomé. Le BRENUAC s'est également associé à l'Union africaine et a continué de coordonner l'action menée contre la menace que pose l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), y compris au moyen de réunions de coordination et de missions conjointes dans des pays touchés par la LRA.

48. Le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale s'emploie à stimuler les dynamiques positives qui se sont fait jour en Asie centrale en 2017, notamment en aidant les pays concernés dans leur recherche de solutions régionales aux problèmes et menaces transfrontières.

49. En avril 2018, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et le Bureau de lutte contre le terrorisme du Secrétariat ont entamé la troisième phase de leur projet conjoint consacré à la mise en œuvre en Asie centrale de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, démarche sans précédent dans la région. Cette phase a pour objet de poursuivre la coopération régionale tout en favorisant l'appropriation nationale. Le Centre régional appuie également le dialogue régional sur le partage des ressources en eau et en énergie et sur la dégradation de l'environnement et entretient une coopération étroite avec le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral. À cet effet, il donne la priorité au renforcement des capacités nationales de prévention, y compris concernant la diplomatie de l'eau, et aux partenariats avec de nombreux organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec des organisations internationales et régionales. Étant donné que les pays d'Asie centrale considèrent de plus en plus l'Afghanistan comme un partenaire de choix avec qui collaborer, notamment en matière de développement économique et de commerce, le Centre régional s'est employé, avec la MANUA, à renforcer les relations entre les pays de la région.

50. Pendant la période considérée, l'ONU et l'Union africaine ont considérablement renforcé leur partenariat en matière de prévention des conflits, de médiation, de maintien et de consolidation de la paix, ainsi que de développement. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a continué de travailler avec l'Union africaine pour renforcer la collaboration et l'unité d'action. Le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont renforcé leur collaboration sur les questions de paix et de sécurité en Afrique et organisé leurs onzième et douzième réunions consultatives conjointes, qui se sont respectivement tenues le 8 septembre 2017 à Addis-Abeba et le 19 juillet 2018 à New York. Je me suis félicité que les deux Conseils aient expressément reconnu l'importance du partenariat stratégique entre leurs organisations.

51. Pour maintenir le partenariat et la synergie renforcés entre l'ONU et l'Union africaine et accélérer la mise en œuvre du programme de développement durable pour l'Afrique, j'ai signé, en janvier 2018, avec le Président de la Commission de l'Union africaine, le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cet accord fait suite au Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, qui avait été signé en avril 2017. Ces deux cadres renforceront la coopération et la coordination entre les organisations et permettront de rationaliser leurs activités.

52. Les États membres de l'Union africaine ont également versé des contributions importantes au Fonds pour la paix, qui soutient financièrement les opérations de paix dirigées par l'Union africaine, et pris des mesures pour le rendre opérationnel, notamment l'adoption de l'instrument relatif à sa structure renforcée de gouvernance et de gestion. Depuis 2016, le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine ont redoublé d'efforts pour instaurer des mécanismes pérennes, prévisibles et souples permettant de financer les opérations de paix de l'Union africaine qui sont autorisées par le Conseil de sécurité. Comme suite à la résolution [2320 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, j'ai proposé, dans mon rapport paru sous la cote [S/2017/454](#), des modalités de financement, dont le Président de la Commission de l'Union africaine a ensuite fait observer, dans son rapport du 30 mai 2017, qu'elles formaient des bases viables pour faire avancer la question. Les travaux se poursuivent également dans les domaines prioritaires définis dans la résolution [2378 \(2017\)](#), dans laquelle le Conseil de sécurité a fait part de son intention d'examiner plus avant les mesures pratiques à prendre et les conditions à remplir pour financer les opérations de paix dirigées par l'Union africaine en partie au moyen des contributions au budget de l'Organisation des Nations Unies au cas par cas.

53. Je suis fermement résolu à renforcer les partenariats de l'ONU avec les organisations régionales et d'autres organisations dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. À cette fin, les 12 et 13 juin 2018, j'ai convoqué, à New York, un dialogue interactif de haut niveau avec les organisations régionales et d'autres organisations. Des représentants de haut niveau de 19 organisations régionales et d'autres organisations actives dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales y ont pris part. Les participants ont eu un échange de vues franc et fructueux sur les problèmes mondiaux concernant la paix et la sécurité vus dans la perspective de la prévention. Ils ont défini des mesures concrètes à prendre pour renforcer leur coopération et leur coordination, en particulier sur le terrain.

Adoption d'une approche intégrée de la paix

54. L'ONU mène ses activités de consolidation, rétablissement et pérennisation de la paix selon une approche ouverte et inclusive. Pendant la période considérée, les missions politiques spéciales ont continué d'appliquer cette approche à toutes leurs activités, en particulier en donnant la priorité au dialogue et à l'interaction avec des acteurs qui risqueraient autrement d'être marginalisés ou exclus de la prise de décisions et des processus de rétablissement et consolidation de la paix ou de règlement des conflits.

55. En décembre 2017, la MANUSOM a organisé une session de travail à l'intention de 18 femmes siégeant au Parlement fédéral dans le cadre de ses activités conjointes avec ONU-Femmes et l'équipe de pays des Nations Unies visant à renforcer les capacités des femmes parlementaires. Des dirigeantes élues du groupe des femmes parlementaires somaliennes ont participé à ces séances, qui ont donné aux intéressées l'occasion de mener des discussions ouvertes sur diverses questions, y compris sur le rôle des femmes en tant que législatrices et défenseuses de l'émancipation politique des femmes. Les participantes ont cerné plusieurs domaines d'action prioritaire, à savoir la réconciliation, la tenue en 2020 d'élections au suffrage universel selon le principe « une personne, une voix », la révision de la Constitution et davantage d'activités de renforcement des capacités.

56. Le groupe de travail sur l'égalité des sexes constitué de représentants du Gouvernement colombien, des FARC-EP et de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie a continué de veiller à ce qu'il soit tenu compte de la problématique femmes-hommes dans la vérification de différents aspects de l'Accord de paix conclu entre le Gouvernement colombien et les FARC-EP. Le groupe se compose de responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes désignés par les trois parties prenantes, qui ont également désigné des référents aux niveaux régional et local. Les parties ont fait valoir que ce groupe de travail tripartite comptait parmi leurs meilleures pratiques et leur permettait d'améliorer leurs activités et leur dialogue concernant les questions d'égalité des sexes et le rôle des femmes dans le processus de paix, y compris sur les besoins particuliers des ex-combattantes.

57. En 2017, plus de 50 représentantes de groupes de la société civile et d'organisations-cadres dirigés par des femmes se sont rassemblées sous les auspices du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) afin de former un forum inclusif de femmes en faveur de la paix en Guinée-Bissau. Ce dernier a pour objectif d'aider le pays à sortir de l'impasse politique et d'encourager la reprise du dialogue entre le Président et les partis de la majorité et de l'opposition. Le forum a désigné 10 femmes influentes qu'il a chargées d'aider les acteurs et les partis politiques à trouver un espace de dialogue. En août 2017, il a présenté leurs travaux dans un rapport au Président de la République, aux signataires des Accords de Conakry dans le cadre de la mise en œuvre

de la feuille de route de la CEDEAO pour une sortie de crise politique en Guinée-Bissau et aux parties prenantes internationales. Ce processus de facilitation a contribué à désamorcer les tensions dans le pays et à prévenir la recrudescence des violences. Le forum a également permis d'établir un canal de communication entre les institutions étatiques et les parties au conflit, ce qui a contribué à la nomination d'un nouveau Premier Ministre en avril 2018.

58. Le Comité consultatif des femmes syriennes établi par mon Envoyé spécial pour la Syrie a continué de veiller à ce qu'il soit tenu compte de la problématique femmes-hommes à toutes les étapes du processus politique. Depuis 2017, le Bureau de mon Envoyé spécial suit systématiquement la manière dont les femmes sont représentées et le rôle qu'elles jouent dans les délégations qui participent aux pourparlers entre Syriens, la dynamique des rapports entre les hommes et les femmes et les progrès réalisés dans la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. L'Envoyé spécial a également exprimé son intention de réserver aux femmes 30 % des sièges de la commission constitutionnelle qui sera formée sous les auspices de l'ONU à Genève, conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité.

59. Comme l'a souligné le Conseil de sécurité dans ses résolutions [2250 \(2015\)](#) et [2419 \(2018\)](#) sur les jeunes et la paix et la sécurité, l'ONU a conscience de l'importance du rôle positif que jouent les jeunes dans le maintien et la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Les missions politiques spéciales continuent de faire appel à la jeunesse et de collaborer activement avec des jeunes dans différents aspects de leurs travaux, notamment la médiation, les processus de paix et de réconciliation et la participation à la vie politique au sens large. Ainsi, la MANUSOM a travaillé avec divers acteurs locaux, régionaux et internationaux pour garantir la participation des jeunes aux processus de paix nationaux. De façon plus générale, j'ai affirmé à plusieurs reprises que la contribution de la jeunesse faisait défaut à l'action d'ensemble que mène l'Organisation pour rétablir et pérenniser la paix. Je continuerai d'insister sur la nécessité de garantir la pleine et active participation des jeunes aux travaux de l'ONU.

Sûreté et sécurité

60. De nombreuses missions politiques spéciales, qui sont chargées de mener des processus de paix complexes, interviennent dans des conditions de sécurité extrêmement instables et difficiles. Dans certains cas, il s'agit d'intenses conflits militaires battant leur plein, d'insurrections, de troubles sociaux ou d'activités terroristes.

61. Le personnel des Nations Unies qui est basé, actif ou déployé dans des zones de mission telles que l'Afghanistan, l'Iraq, la Libye, la République arabe syrienne, la Somalie ou le Yémen affronte un risque considérable de devenir victime collatérale ou d'être directement pris pour cible. Ces conditions compromettent directement la capacité de l'Organisation de maintenir sa présence sur le terrain et d'exécuter son mandat et doivent dès lors être prises en compte dans la configuration générale des missions politiques spéciales, ce qui exige une attention constante et des mesures proactives. L'ONU s'appuie essentiellement sur les gouvernements des pays hôtes pour garantir la sécurité du personnel des missions, mais, dans certains contextes, les pays hôtes n'ont pas la capacité de fournir les services de sécurité nécessaires. Le Département des affaires politiques et les responsables des missions politiques spéciales sont constamment en contact avec le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat afin de revoir et adapter les stratégies de gestion des risques, tout en veillant à réduire au minimum les incidences éventuelles de ces adaptations

sur l'exécution du mandat de toutes les missions, y compris les groupes de travail ou d'experts chargés d'appuyer les comités du Conseil de sécurité.

62. Dans de nombreux cas, les missions politiques spéciales ont dû ainsi prendre d'importantes mesures d'atténuation des risques pour la sécurité, ces mesures ayant été définies et améliorées dans le cadre d'un processus continu de gestion des risques. À titre d'exemple, on citera le déploiement d'agents civils armés dans les services de sécurité des Nations Unies, le renforcement de la coopération avec les partenaires régionaux qui maintiennent une présence militaire sur le terrain, l'envoi de groupes de gardes détachés par les États Membres et le recours à des sociétés de sécurité privées, selon que de besoin et conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Représentation géographique et équilibre entre les sexes

63. Je demeure attaché à garantir une meilleure représentation des femmes dans l'ensemble de l'Organisation, y compris dans les missions politiques spéciales actives sur le terrain. En juin 2018, 31,8 % des membres du personnel des missions recrutés sur le plan international étaient des femmes, soit une légère baisse de 1 % par rapport à l'année précédente. Parmi les membres du personnel recruté sur le plan local, environ 16 % étaient des femmes, soit une légère amélioration de 1 % par rapport à l'année précédente. Ces chiffres indiquent qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. La stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, que j'ai introduite en septembre 2017, sera au cœur des efforts faits par l'ONU pour accroître le nombre de femmes en poste à tous les niveaux, dans l'optique de mener l'Organisation à la pleine parité à l'horizon 2028.

64. De même, je suis convaincu que nous ne devons cesser d'encourager et d'améliorer la diversité géographique au sein de l'Organisation. En juin 2018, la répartition des 1 398 fonctionnaires recrutés sur le plan international en poste sur le terrain dans des missions politiques spéciales s'établissait comme suit : Groupe des États d'Afrique, 22,8 % ; Groupe des États d'Asie et du Pacifique, 22,7 % ; Groupe des États d'Europe orientale, 12,7 % ; Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, 7,6 % ; Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, 34,3 %. Sur les 2 093 fonctionnaires recrutés sur le plan local, 13,4 % appartenaient au Groupe des États d'Afrique, 79,6 % au Groupe des États d'Asie et du Pacifique, 0,1 % au Groupe des États d'Europe orientale, 5,3 % au Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et 1,7 % au Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

V. Observations

65. Dans le présent rapport, j'ai souligné l'importance que je continue d'attacher aux missions politiques spéciales, en particulier dans le cadre de l'action que mène l'Organisation pour donner une place centrale à la prévention. Je ne doute aucunement que les États Membres continueront d'apprécier à sa juste valeur la contribution essentielle des missions politiques spéciales à la prévention et au règlement des conflits et à la pérennisation de la paix.

66. Les missions politiques spéciales doivent rester modulables, souples et capables de réagir et de s'adapter rapidement à l'évolution des circonstances. Face aux problèmes de sécurité et de développement et aux enjeux humanitaires, il sera d'autant plus important d'adopter des démarches inclusives, générales et intégrées. Je continuerai de promouvoir cette approche dans l'ensemble de nos activités, et tout particulièrement dans des régions comme le Sahel et la région des Grands Lacs.

67. J'ai la conviction que les réformes entreprises dans l'Organisation, qui doivent entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2019, contribueront à renforcer la capacité des missions politiques spéciales de s'acquitter de leur mandat, tout en leur permettant de se recentrer sur la consolidation et la pérennisation de la paix. Comme je l'ai indiqué dans ma proposition initiale concernant la restructuration du pilier paix et sécurité de l'Organisation des Nations Unies (A/72/525), la réforme vise à donner la priorité à la prévention des conflits et à la pérennisation de la paix ainsi qu'à améliorer l'efficacité et la cohérence des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. En particulier, la nouvelle structure politique et opérationnelle régionale unique, dont la responsabilité sera partagée entre les futurs Département des affaires politiques et de consolidation de la paix et Département des opérations de paix, permettra de mieux appuyer les travaux des missions politiques spéciales, notamment en veillant à la coordination, la synergie et la cohérence avec les missions de maintien de la paix des Nations Unies qui interviennent dans la même région ou dont les mandats ont des volets communs ou sont complémentaires. Je compte que les États Membres aideront à régler les questions en suspens concernant les modalités du financement et de l'appui à fournir aux missions politiques spéciales, au sujet desquelles le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulé des recommandations en 2011 qui ont été par la suite réaffirmées dans les rapports du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix et du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix.

68. Le respect du principe de responsabilité dans les missions politiques spéciales et leur efficacité vont aussi bénéficier grandement des résultats de la réforme de la gestion, notamment le renforcement du souci du client, la simplification des politiques et pratiques de gestion des ressources humaines ainsi que la décentralisation et la délégation des pouvoirs et de la prise de décisions au plus près du point d'exécution. Le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, en particulier la création d'un système de coordonnateurs résidents dotés de davantage de moyens d'action et plus impartiaux, contribuera également à renforcer la présence des Nations Unies sur le terrain, ce qui favorisera une meilleure coordination avec les travaux des missions politiques spéciales.

69. Comme je l'ai fait observer plusieurs fois dans le présent rapport, l'efficacité des missions politiques spéciales dépend largement de partenariats avec d'autres acteurs internationaux et régionaux, notamment les organisations régionales et sous-régionales. À cet égard, j'attends avec intérêt la mise en œuvre du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et la collaboration étroite avec l'Union africaine, ainsi qu'avec d'autres organisations régionales et sous-régionales et les États Membres, pour faire avancer la prévention des conflits et la pérennisation de la paix en Afrique et ailleurs.

Annexe

Missions politiques spéciales des Nations Unies (au 1^{er} août 2018)

Envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général

1. Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre
2. Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide
3. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental
4. Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution [1559 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité
5. Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève
6. Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie
7. Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud
8. Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs
9. Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen
10. Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi
11. Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar

Équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes

12. Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée
13. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo
14. Groupe d'experts sur le Soudan
15. Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée
16. Groupe d'experts sur la Libye
17. Groupe d'experts sur la République centrafricaine
18. Groupe d'experts sur le Yémen
19. Groupe d'experts sur le Soudan du Sud
20. Groupe d'experts sur le Mali
21. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions [1526 \(2004\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées
22. Application de la résolution [2231 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité
23. Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#)
24. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme
25. Équipe d'enquêteurs créée en application de la résolution [2379 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité

Bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions

26. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban
 27. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient
 28. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan
 29. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq
 30. Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie
 31. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau
 32. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale
 33. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel
 34. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale
 35. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine
 36. Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria
 37. Mission d'appui des Nations Unies en Libye
 38. Mission de vérification des Nations Unies en Colombie
-